

# Les labels institutionnels et privés



**Agriculture biologique**

Label français. Marque officielle du ministère de l'Agriculture. Certifie la conformité avec le label européen d'agriculture bio.

**GARANTIES**

Bien connu des consommateurs, il est utile pour les produits non couverts par la réglementation européenne : lapins, autruches, escargots.

**MAIS ENCORE**

Contrôles annuels effectués par un organisme indépendant. Des actions correctives peuvent être demandées, jusqu'au retrait du label AB.



**Label européen agriculture biologique**

Label européen. Obligatoire sur les produits pré-emballés de l'UE et facultatif pour les pays tiers attribué aux produits contenant 95% de bio.

- Production mixte (bio et non bio) autorisée sur la même ferme.
- Présence d'OGM tolérée jusqu'à 0,9%.
- L'alimentation des animaux doit être produite à 50% dans la région.

Contrôles annuels et visites surprises à tous les stades de la filière effectués par un organisme indépendant.



**Bio Cohérence**

Label français. Créé en complément du label européen, jugé trop laxiste.

- Pas de production mixte bio et non bio dans la même ferme.
- Présence d'OGM tolérée jusqu'à 0,1%.
- L'alimentation des animaux doit être produite à 80% dans la ferme.

Contrôles annuels effectués par un organisme indépendant. Le label est attribué aux produits 100% bio et issus pour 50% de Bio Cohérence.



**Nature et Progrès**

Label français. Délivré par une fédération de consommateurs et de professionnels du bio, en complément du label européen.

- Production mixte bio et non bio non autorisée.
- Traces d'OGM interdites.
- L'alimentation des animaux produite à 50% dans la ferme.

Contrôles annuels effectués par un producteur et un consommateur. Ce label est attribué aux produits 100% bio ou 100% Nature et Progrès.



**Demeter**

Label international. Certification de produits issus de l'agriculture biodynamique.

- Production exclusive en biodynamie.
- Les traces d'OGM sont interdites.
- L'alimentation des animaux produite à 80% dans la ferme.

Contrôles annuels effectués par un organisme indépendant. Le label est basé sur le respect des lois du vivant et des rythmes de la nature et de l'univers.



Le plus important organisme français de contrôle et de certification des produits bio.

Acteur historique du bio. Ecocert est identifiable sur les étiquettes par son code : FR-BIO 01.

Des contrôles annuels et des visites surprises sont effectués, chez tous les professionnels de la filière, selon des référentiels privés et publics. Ecocert et Qualité France vérifient sur le terrain le respect de la réglementation européenne. Le contrôle et la certification, accrédités et agréés par les pouvoirs publics, sont payants.



**Qualité France**

Logo d'un des six organismes indépendants de contrôle et de certification en agriculture bio

Contrôle et certification des produits label Rouge, AOC, AOP, Agriculture raisonnée... Identifiable sur les étiquettes par son code : FR-BIO 10.

Visites annuelles effectuées par un consommateur et un producteur formés en interne. Système basé sur la confiance et l'accompagnement dans une démarche de progrès.

**SYSTÈMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE**

Système de contrôle collectif créé par la fédération Nature et Progrès.

Se distingue des circuits officiels au profit d'une approche collective et locale, créatrice de lien social.